

Rapport annuel 2023

Commission d'assurance qualité CAQ

En 2023, la CAQ a pu effectuer ses tâches conformément au règlement d'examen. Les examens ont à nouveau pu être organisés en quatre blocs principaux : mars, mai-juin, septembre et novembre-décembre. Comme les années précédentes, le nombre d'examens en 2023 a légèrement augmenté.

En 2023, la CAQ a commencé à organiser elle-même des examens, indépendamment des prestataires de modules, dans des lieux choisis à cet effet. Des examens ont ainsi eu lieu à Bâle, Saint-Gall, Berne et Bellinzone. Les candidats des différents prestataires de modules pouvaient s'y inscrire et finalement passer leur examen. Cette nouvelle stratégie a permis aux candidats de planifier leurs examens à proximité de leur domicile et de leur lieu de formation. La commission s'est réunie neuf fois au cours de l'année sous revue, dont une par voie de consultation écrite et une par vidéoconférence.

Examens finaux

Les examens professionnels fédéraux de moniteur/monitrice de conduite ainsi que les examens de qualification complémentaire de moniteur/monitrice de conduite de motocycles ou de camions constituent l'essentiel de l'activité de la CAQ.

En 2023, les examens suivants ont été organisés (y compris les répétitions d'examens) :

	nombre	réussi	taux de réussite
Examens professionnels fédéraux de moniteur/monitrice de conduite	334	184	55.1%
Examens de qualification complémentaire de moniteur/monitrice de conduite de motocycles	43	31	72.1%
Examen de qualification complémentaire de moniteur/monitrice de conduite de camions	33	26	78.8%

La qualité des prestations fournies lors des examens ne s'est pas améliorée par rapport aux années précédentes.

Les experts remarquent que de nombreux candidats disposent certes d'une documentation bien préparée, mais ne sont pas en mesure d'adapter leur enseignement au niveau des élèves-conducteurs.

Expert(e)s

Un cours de formation continue pour les experts a été organisé en octobre/novembre. Dans l'optique du développement de la qualité, la CAQ a décidé de former les experts à la traçabilité de leurs notes d'observation et de leurs questions en rapport avec l'entretien de réflexion. Deux sessions ont eu lieu en Suisse alémanique et une en Suisse romande. Les experts font un excellent travail. Je tiens ici à leur exprimer ma gratitude.

Révision du profil professionnel

Le 28 novembre 2023, le SEFRI a rejeté le recours contre le règlement d'examen. Un nouveau recours a été déposé contre cette décision, de sorte que le Tribunal administratif fédéral doit maintenant se pencher sur le nouveau règlement d'examen.

Dans le cadre du nouveau profil professionnel, il est prévu que les candidats passent un examen écrit lors de leur examen final. Le contenu de cet examen sera un fait tiré du quotidien d'une auto-école. En 2023, le secrétariat s'est penché de manière intensive sur la rédaction de tels cas. Ainsi, les documents de base pour les auteurs ont été créés, qui servent à ce que les auteurs puissent rédiger leurs études de cas dans la forme souhaitée et au niveau d'exigence correspondant.

Parallèlement, trois ateliers ont été organisés pour élaborer les critères et les indicateurs d'évaluation des examens pratiques selon le nouveau profil de qualification.

Un grand merci

Au cours de l'exercice 2023, nous avons eu le plaisir de prendre congé d'Urs Tobler. Il a marqué de son empreinte le travail de la CAQ pendant de nombreuses années. Qu'il en soit encore une fois chaleureusement remercié.

Je remercie les membres de la CAQ et les collaborateurs du secrétariat pour leur collaboration.

Mais c'est à Messieurs Michael Gehrken et Christian Stäger que j'adresse mes plus vifs remerciements.

L-drive Schweiz | Suisse | Svizzera

Marc Matti
Président de la CAQ